

ARRÊTÉ 2023-46-72

OBJET : Désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés

LE PRÉFET DE LA SARTHE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU l'article 1er du décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

VU l'arrêté du 8 juillet 1999 relatif aux conditions d'établissement des avis médicaux concernant les étrangers malades prévus à l'article 7-5 du décret n° 46-1574 du 30 juin 1946 modifié ;

VU l'arrêté préfectoral, initial, référencé 2020-53-72 portant sur la désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés, mise à jour du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral, référencé 2021-01-72 portant sur la désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés, mise à jour du 18 janvier 2021 au 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral, référencé 2021-12-72 portant sur la désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés, mise à jour du 19 avril 2021 au 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral, référencé 2022-11-72 portant sur la désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés, mise à jour du 9 juin 2022 au 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral, référencé 2022-16-72 portant sur la désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés, mise à jour du 8 juillet 2022 au 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral, référencé 2022-18-72 portant sur la désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés, mise à jour du 12 juillet 2022 au 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral, référencé 2022-21-72 portant sur la désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés, mise à jour du 15 septembre 2022 au 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral, référencé 2022-61-72 portant sur la désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés, mise à jour du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral, référencé 2023-24-72 portant sur la désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés, mise à jour du 15 février 2023 au 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral, référencé 2023-30-72 portant sur la désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés, mise à jour du 17 mai 2023 au 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral, référencé 2023-44-72 portant sur la désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés, mise à jour du 10 août 2023 au 31 décembre 2023

SUR avis du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins ;

SUR proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe ;

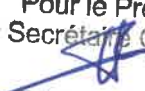
ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral 2023-44-72 portant désignation des médecins généralistes et spécialistes agréés est modifié ainsi qu'il suit :

La liste nominative portant agrément délivré aux médecins généralistes est établie ainsi qu'il figure en annexe à compter du 26 septembre 2023.

ARTICLE 2 : Ces nouveaux agréments sont donnés pour une durée de trois ans à compter du 26 septembre 2023. Ils sont renouvelables.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe.

LE PRÉFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Éric ZABOURAEFF

PRÉFECTURE DE LA SARTHE

Décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié
Décret du 11 mars 2022

MÉDECINS AGRÉÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

GENERALISTES

ALLONNES - 72700

KATZANTONIS	Antoine	4 avenue François Cévert	02.43.80.75.80
-------------	---------	--------------------------	----------------

BESSE SUR BRAYE – 72310

BOUCHART-DUGENET	Annaïk	27 rue Jean Jaurès	02.43.35.31.19 SMS 06.73.78.25.97
------------------	--------	--------------------	--------------------------------------

BONNETABLE – 72110

LERIVEREND	Jean-Éric	1 place d'Armes	02.43.28.88.73
------------	-----------	-----------------	----------------

LE MANS - 72000

BARDET	Thierry	8 rue Jean Rondeau	02 43 28 32 93
CRETOIS	Philippe	307 avenue Félix Geneslay	02.43.84.02.19
DEGRAVE	Yves	4 avenue d'Haouza	02.43.72.28.21
NEBOUT	Didier	1 rue d'Helsinki	02.43.81.84.51

Médecins agréés exclusivement conseil médical de la DDETS de la Sarthe (Fonction publique d'État et hospitalière)

CAPIAUX	Colette
NGUYEN	Michel
CUSSAC	Vincent
GARRE	Jean-Bernard

Médecins agréés exclusivement conseil médical du Centre de Gestion de la Sarthe (Fonction publique territoriale)

MAGNIEZ	René
TEIL	Laurent
CABUS	Bernard

LA CHARTRE SUR LE LOIRE - 72340

MOUDENS	Grégory	57 avenue des déportés	02.43.46.17.57
---------	---------	------------------------	----------------

LA FERTÉ-BERNARD – 72400

RAPICAULT	Jean-Yves	5 route de Mamers	02.43.93.93.93
-----------	-----------	-------------------	----------------

PRÉFECTURE DE LA SARTHE

Décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié

MÉDECINS AGRÉÉS DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

SPÉCIALISTES

CANCÉROLOGIE

LE MANS (72000)

DUPUIS Olivier	Centre de cancérologie - 64 rue de Degré	02.43.39.13.00
VOOG Eric	Centre de cancérologie - 64 rue de Degré	02.43.39.13.00

PNEUMOLOGIE-PHTISIOLOGIE

LE MANS (72000)

RIVEREAU Philippe	17, rue Barbier	02.43.87.56.18
-------------------	-----------------	----------------

PSYCHIATRIE

LE MANS (72000)

BENDIMERAD Nasreddine	2 avenue d'Haouza	06.70.59.12.59
ORSAT Manuel	Pôle santé Sud – 28 rue de Guetteloup	02.43.78.45.03